1109195901

DATE DEPOT	2011-10-03
NUMERO DE DEPOT	2011R092337
N° GESTION	2010B09318
N° SIREN	521504431
DENOMINATION	L2JS
ADRESSE	69 avenue Raymond Poincare 75116 PARIS
DATE D'ACTE	2011/09/01
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
NATURE D'ACTE	REFONTE DES STATUTS
	NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

PC J-S-11
RN- H6

OS

L2JS

SAS AU CAPITAL DE 10 000 €

Siège social : 69 Avenue Raymond Poincare 75116 Paris

RCS Paris 521.504 431

2009313

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

-3 OCT 2011

92037

N° DE DÉPOT

ASSEMBLEE DU 01/09/2011

L'an 2011, le 1er septembre a 11 heures,

Se sont reunis en assemblee generale, au siege social, sur convocation faite par le President .

- La societé **LUCKY WAY**, valablement representée a l'effet des presentes par M Laurent SCHWARZ en vertu des pouvoirs reçus,

- La societe **DEVON STORAGE FRANCE**, societé à responsabilite limitee au capital de 6 500 000 € dont le siege social est au 64 Rue Ranelagh 75016 Paris, immatriculee au Registre du Commerce et des Societes de Paris sous le n° 421 318 809, valablement representee a l'effet des presentes par son Gerant, M Daniel GUERIN,

- Monsieur Lucien JIBERT,

Le commissaire aux comptes, regulierement convoque, est excuse,

L'assemblee est presidee par M Lucien JIBERT, **President** de la **SOCIETE**

Il a ete etabli une feuille de presence, qui a ete emargee par chaque actionnaire present, au moment de son entree en seance, tant a titre personnel que comme mandataire

Le President rappelle que du fait de l'entree d'un nouvel associe et la designation projetee d'un nouvel administrateur, il y a lieu de modifier les statuts en consequence

L ordre du jour est donc le suivant

ORDRE DU JOUR

-Toilettage et refonte des statuts pour tenir compte principalement des consequences resultant de la nomination d un nouvel administrateur,

Nomination d'un nouvel administrateur

- Pouvoirs pour l accomplissement des formalites

Puis, le President declare la discussion ouverte

Il est ensuite donne lecture du projet de nouveaux statuts

Diverses observations sont echangees sur les modifications apportees

Il est ensuite indique que Monsieur Daniel GUERIN est candidat pour occuper les fonctions d'administrateur

Personne ne demandant plus la parole le President met successivement aux voix les resolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Au prealable, la collectivite des associes, dans le prolongement des dispositions de l'article 14 relatif aux cessions d'actions, apres avoir rappele que, sauf accord unanime des associes, par application des dispositions de l'article 14 1 des statuts, les actions sont inalienables pendant 5 ans, autorise les cessions suivantes intervenues ce jour au profit de la societe **DEVON STORAGE FRANCE .**

– cession de 3 166 actions par la societe **LUCKY WAY ;**

– cession de 167 actions par M Lucien JIBERT

Cette resolution est adoptee a l'unanimite

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivite des associes, apres avoir apres avoir examine article par article le projet de statuts refondus qui lui est soumis, adopte dans son ensemble les nouveaux statuts de la societé

L'Assemblee generale extraordinaire prend acte que les dispositions relatives aux caracteristiques principales de la societe ne sont pas modifiees

Un exemplaire des nouveaux statuts ainsi adoptes restera annexe au present proces verbal

Cette resolution est adoptee a l'unanimite

TROISIEME RESOLUTION

La collectivite des associes, decide, pour une duree de 5 ans à compter de la presente assemblee, de nommer en qualite de nouvel administrateur, Monsieur Daniel GUERIN ne a Paris (75015), le 11 fevrier 1942, de nationalite française, elisant domicile au 64 Rue Ranelagh 75016 Paris

Monsieur Daniel GUERIN, soussigne, declare accepter le mandat qui vient de lui etre confie, et qu il n'existe de son chef aucune incompatibilite ni aucune interdiction a cette nomination

Monsieur Daniel GUERIN, ne percevra aucune remuneration, jusqu'a decision contraire Les frais engages par Monsieur Daniel GUERIN, dans l'exercice de sa mission lui seront toutefois rembourses par la societé sur presentation de justificatifs

Cette resolution est adoptee a l'unanimite

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivite des associes, confère tous pouvoirs au porteur d un original ou d une copie du present proces verbal a l effet d effectuer toutes formalites de droit

Cette resolution est adoptee a l unanimite

L'ordre du jour etant epuisé, de tout ce que dessus, il a ete dresse le present proces verbal qui, apres lecture, a ete signe par les associes presents et le nouvel administrateur

Le President et associe
Monsieur Lucien JIBERT

Le nouvel Administrateur
Monsieur Daniel GUERIN

La societe LUCKY WAY
Representee par
Monsieur Laurent SCHWARZ

La societe DEVON STORAGE FRANCE
Representee par
Monsieur Daniel GUERIN